

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
n° 103 (1^{er} juillet au 30 septembre 2006)

Arrêté de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

**Arrêté portant délégation de signature du directeur
régional de la protection judiciaire de la jeunesse d' Alsace**

DPJJ 2006 CAB/21-07-2006

NOR : *JUSF0650134A*

Le directeur régional de la Protection judiciaire de la jeunesse d' Alsace,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2005 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnels des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2006 portant nomination de M. SIMON Dominique, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Alsace ;

Vu l'arrêté du 21 mai 1999 portant nomination de M. ZILLIOX Jean, directeur régional adjoint ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2005 portant nomination de M. GREGOIRE Laurent, directeur départemental du département du Haut Rhin ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1999 portant nomination de M. DONGOIS Francis, directeur départemental du département du Bas Rhin ;

Vu l'arrêté du 13 août 2004 portant nomination de Melle LEY Marie-Agnès, attachée à la direction régionale ;

Vu l'arrêté du 18 février 2004 portant nomination de Mme BONNAL (DIETRICH) Brigitte, attachée à la direction régionale ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. ZILLIOX Jean, directeur régional adjoint de la région Alsace pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, la validation des services pour la retraite, les cumuls d'activités, autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, les autorisations d'absence.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

Melle LEY Marie-Agnès, attachée à la direction régionale d'Alsace,
Mme Bonnal (DIETRICH) Brigitte, attachée à la direction régionale d'Alsace,
pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, la validation des services pour la retraite.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

M. GREGOIRE Laurent, directeur départemental du Haut Rhin,
M. DONGOIS Francis, directeur départemental du Bas Rhin,
pour les actes qui concernent l'octroi des congés annuels et le suivi du compte épargne temps des personnels titulaires et stagiaires ainsi que des personnels non titulaires.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux du service délégataire.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2006

Le directeur régional

Dominique SIMON